

Au 31 janvier 2007, le ministère de l'Éducation nationale rémunère 1 209 828 personnes dont 1 065 327 appartiennent au secteur public et 144 501 au secteur privé sous contrat. 81,2 % de ces personnels sont des enseignants.

Au 31 janvier 2007, 1 209 828 personnes sont rémunérées sur crédits d'État, par le ministère de l'Éducation nationale : 982 678 sont enseignants au titre du secteur public et du secteur privé sous contrat et 227 150 assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative. 60 635 aides-éducateurs et assistants d'éducation interviennent également dans les établissements (*tableau 01*). À ces personnels s'ajoutent ceux dépendants d'autres ministères (agriculture, défense, santé) ou d'organismes privés qui participent à la formation des quelque 15 millions d'élèves ou d'étudiants.

Parmi les personnels de l'Éducation nationale, deux tiers sont des femmes. Leur part progresse ces dernières années et retrouve les valeurs atteintes au début des années 1990. Elles sont plus nombreuses dans l'enseignement scolaire privé (73,7 % contre 67,5 % dans le public), avec une présence toujours nettement plus forte dans le premier degré (90,9 % dans le privé, 80,7 % dans le public) que dans le second degré (65,6 % contre 57,3 %). Dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation, 36 % des enseignants sont des femmes.

Parmi les personnels du MEN, la part des enseignants dépasse 81 % en janvier 2007. Les « autres personnels » sont en effet en forte baisse par rapport à 2006, en raison du passage sous la tutelle des collectivités territoriales de plus de 50 000 agents, majoritairement des ouvriers.

Aux côtés des enseignants, dans les établissements, en services académiques et en administration centrale, d'autres personnels assument des fonctions de direction, d'inspection, d'éducation, de surveillance et d'assistance éducative. Ils sont chefs d'établissement, conseillers principaux d'éducation, conseillers d'orientation psychologues, documentalistes ou personnels administratifs, techniques, de surveillance, de santé ou sociaux. À ces personnels s'ajoutent 3 911 aides-éducateurs encore en poste dans les établissements mais en fin de contrat, et 56 724 assistants d'éducation (*tableau 02*).

La baisse des effectifs de personnels enregistrée ces dernières années ne concerne que le second degré. Elle est à mettre en relation avec l'accentuation de la baisse des effectifs d'élèves (*graphique 03*).

Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre de l'Éducation nationale (emplois et crédits des budgets de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur). Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat, ni les personnels appartenant à certains établissements publics sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREC, etc.). Les personnels « Jeunesse et Sports » et « Recherche » sont également exclus du champ.

Source : exploitation en janvier de l'année considérée, des fichiers de paye académiques qui reçoivent elles-mêmes ces données des trésoreries générales et du fichier de paye des personnels de l'administration centrale Champ : métropole + DOM, secteurs public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les autres personnels (les personnels ATOSS et d'encadrement du privé sous contrat sont rémunérés sur « forfait d'externat »)

01 Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale

métropole + DOM, public et privé

	Enseignants*			Administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance	Total	Part des femmes (%)	Part des enseignants (%)	Aides-éducateurs et assistants d'éducation**
	Public	Privé	Total					
1995	807 140	134 940	942 080	297 750	1 239 830	64,5	76,0	
2000	841 140	139 650	980 790	303 320	1 284 110	64,7	76,4	61 470
2002	862 610	142 065	1 004 675	309 530	1 314 205	64,8	76,4	60 430
2004	868 342	145 394	1 013 736	303 747	1 317 483	65,2	76,9	50 190
2005	860 198	144 940	1 005 138	293 507	1 298 645	65,5	77,4	51 287
2006	848 835	144 909	993 744	285 957	1 279 701	65,7	77,7	58 197
2007	838 177***	144 501	982 678	227 150	1 209 828	65,9	81,2	60 635

* Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

** 3 911 aides-éducateurs et 56 724 assistants d'éducation en 2007

*** En 2007 ne sont pas comptabilisés 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et qui l'étaient les années précédentes au titre de la formation continue : 2 540 enseignants du second degré public et 2 058 personnels administratifs

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale en 2006-2007

public et privé

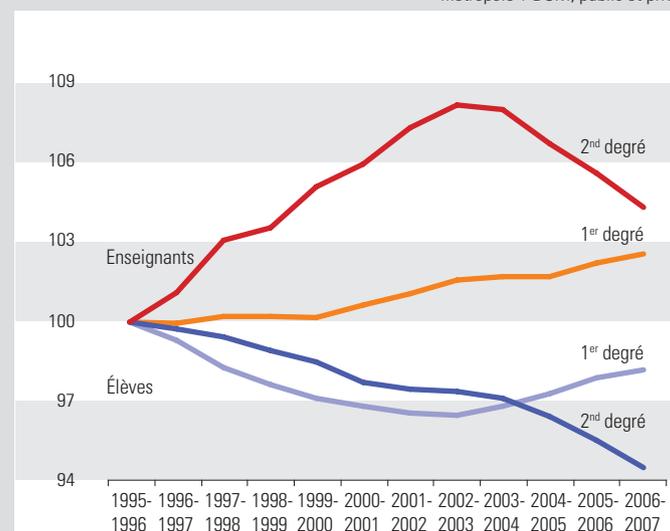
Type de personnel	2006-07
Enseignement scolaire du premier degré public	321 339
Enseignement du premier degré privé	46 123
Enseignement scolaire du second degré public	413 107
Enseignement du second degré privé	98 378
Enseignants du CNED 1 ^{er} et 2 nd degrés *	1 121
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859
Stagiaires des établissements de formation	24 751
Enseignants titulaires, stagiaires et non-titulaires	982 678
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	227 150
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	60 635
Total	1 270 463

* Au CNED, on recense 463 enseignants appartenant aux corps du premier degré et 658 aux corps du second degré

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution des effectifs d'élèves et d'enseignants (1995-2006) en indice base 100 en 1995

métropole + DOM, public et privé



Source : MEN-MESR-DEPP

Parmi le million d'enseignants rémunérés par le ministère de l'Éducation nationale, 85 % exercent dans le secteur public : les femmes sont majoritaires, notamment parmi les plus jeunes. 227 150 personnes assument des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative.

Au 31 janvier 2007, le premier degré public compte 321 339 enseignants. Leur effectif n'a que faiblement varié ces dernières années, mais la quasi-totalité d'entre eux sont maintenant professeurs des écoles (90,8 %). Parmi les 46 123 enseignants du premier degré privé sous contrat, 84,3 % sont rémunérés dans une échelle correspondante à celle des professeurs des écoles.

Les établissements du second degré public (y compris les classes post-baccalauréat) regroupent 413 107 enseignants au 31 janvier 2007 au titre de la formation initiale.* La proportion d'agrégés et certifiés continue de progresser et atteint maintenant les trois quarts : en 2007, on compte ainsi 62,6 % de certifiés et 12,4 % d'agrégés, 15,6 % étant professeurs de lycée professionnel. Les PEGC, les chargés et adjoints d'enseignement, corps pour lesquels il n'y a plus de recrutement, représentent 3,6 % des enseignants affectés dans les établissements du second degré et 2,2 % appartiennent à des corps du premier degré. Dans les établissements privés sous contrat, exercent 98 378 enseignants dont 57,3 % sont pris en charge sur une échelle de certifiés ou assimilés, 10,3 % étant PLP et 11,5 % adjoints ou chargés d'enseignement.

Dans l'enseignement supérieur, 92 % des 89 700 enseignants exercent dans les universités (y compris les IUT), et 8 % dans les établissements de formation : IUFM (institut de formation des maîtres), ENS (école normale supérieure); 40 % des enseignants sont des maîtres de conférence, et 22,4 % des professeurs des universités.

Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative est en poste sur l'un des programmes scolaires du premier, du second degré ou de la vie de l'élève (63,5 %), sur les formations supérieures et la recherche universitaire ou la vie de l'étudiant (24,8 %), sur le programme soutien en service académique et en administration centrale (11,7 %). Près de la moitié (46,2 %) de ces agents appartiennent à la catégorie C.

Les pyramides des âges des enseignants du secteur public montrent leur relative jeunesse dans le premier degré où un enseignant sur trois appartient à la tranche d'âge de 28 à 37 ans. La très forte féminisation est encore plus prononcée parmi les jeunes générations, de moins de 30 ans, où elle atteint 85 %. Dans le second degré, la répartition par âge met en évidence deux pics : un tiers des enseignants ont de 31 à 41 ans et près de 30 % de 51 à 59 ans. Parmi les moins de 30 ans, la proportion de femmes dépasse 60 %. Les enseignants du supérieur sont plus âgés : 28 % ont 55 ans ou plus, et plus de 30 % pour les hommes. Toujours minoritaires, les femmes voient leur part progresser et sont mieux représentées parmi les enseignants de moins de 40 ans (44 % en 2007 contre 35,6 % en moyenne).

* En 2007 ne sont pas comptabilisés parmi les enseignants du second degré public 4 598 personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation et qui étaient rémunérées les années précédentes au titre de la formation continue.

Source : exploitation au 31 janvier 2007 des fichiers de paye académiques provenant des trésoreries générales pour les enseignants des premier et second degrés public et privé, pour les personnels non enseignants du secteur public auquel s'ajoute le fichier des personnels de l'administration centrale. Enquêtes DGRH A1 pour les enseignants du supérieur en janvier 2007. Champ : métropole + DOM, secteurs public et privé sous contrat

01 Les enseignants du secteur public

Premier degré	Effectifs	Part des femmes	Part des professeurs des écoles
1995	314 217	76,1	19,3
2000	314 729	77,8	46,0
2005	318 236	79,7	79,7
2006	320 103	80,3	85,8
2007	321 339	80,7	90,8

Second degré	Effectifs	Part des femmes	Part des agrégés et certifiés
1995	395 824	56,0	55,6
2000	420 248	56,7	68,6
2005	424 385	57,0	73,3
2006	419 009	57,2	74,4
2007	413 107*	57,3	75,0

* Voir note page précédente.

Supérieur	Effectifs *	Part des femmes **	Part des professeurs des universités
1995	68 054	30,0	25,3
2000	81 809	33,1	23,0
2005	88 800	34,9	22,4
2006	89 300	35,4	22,4
2007	89 698	35,6	22,4

* Universités, établissements d'enseignement supérieur, établissements de formation, y compris sur crédits d'établissement

** Estimation fournie à partir des fichiers de paye

Source : MEN-MESR-DGRH-DEPP

02 Répartition par implantation des personnels d'inspection, de direction, d'administration, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative – année 2007

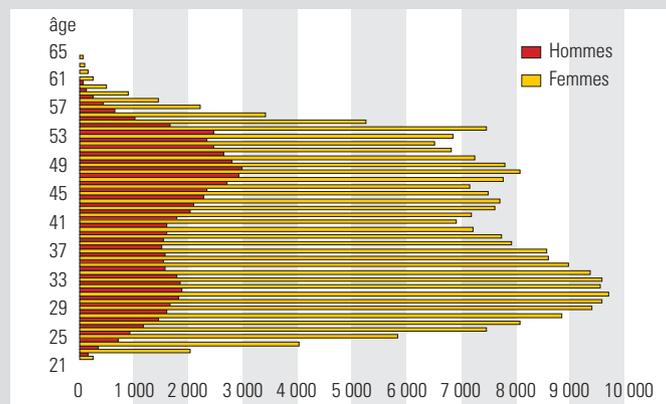
	Effectifs	%
Programmes « Enseignement scolaire et vie de l'élève »	144 311	63,5
Programmes « Formations supérieures* et vie étudiante »	56 235	24,8
Programme « Soutien »**	23 305	10,3
Administration centrale	3 299	1,5
Total	227 150	100,0

* Y compris les enseignants en IUFM

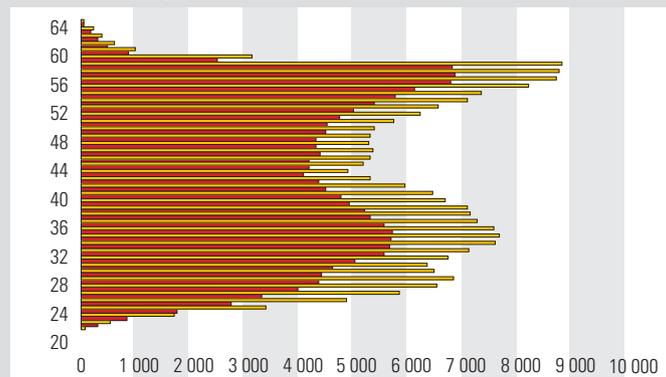
** Programme « Soutien » sans le personnel de l'administration centrale

Source : MEN-MESR-DGRH-DEPP

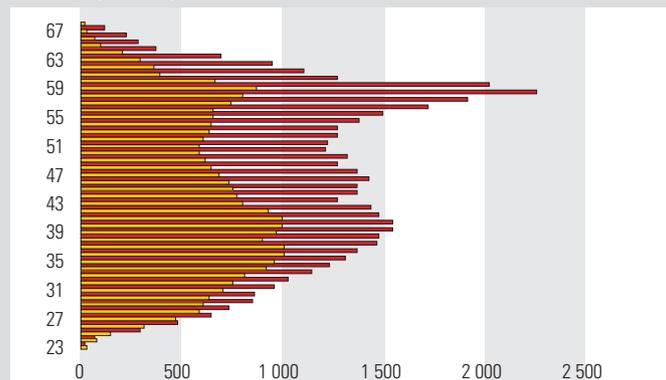
03 Répartition par âge et sexe des enseignants du 1^{er} degré public 2007



du 2nd degré public 2007



du supérieur public 2007



Source : MEN-MESR-DEPP

Après une progression continue des années 1960 au milieu des années 1990, l'espérance de scolarisation s'est maintenant stabilisée aux environs de 19 années d'études.

Les taux de scolarisation par âge, constatés en 2005-2006, permettent d'espérer, pour un enfant entrant alors en maternelle, 18,8 années de formation initiale. Après une période de progression soutenue jusqu'au milieu des années 90, l'espérance de scolarisation avait connu un léger recul de 1997 à 2001, de l'ordre de 0,04 année en moins à chaque rentrée. Depuis 2002, elle est pratiquement stable. En l'espace de vingt ans, cette espérance aura au total enregistré un gain de 1,7 année, dont les trois-quarts dans l'enseignement supérieur (*tableau 01*).

La France reste cependant un pays de forte scolarisation. Ainsi, la durée de la « scolarisation universelle », c'est-à-dire le nombre d'années pendant lesquelles au moins 90 % des jeunes sont scolarisés, atteint 15 ans en 2005 en France et en Belgique, contre seulement 13 ans au Royaume-Uni, 12 ans en Allemagne et 11 ans aux États-Unis.

De 19 à 22 ans, la hausse des taux de scolarisation observée depuis 2002 se poursuit, à l'exception toutefois des filles de 19 et 20 ans. Le retournement de 2002 tenait pour partie à la forte hausse des effectifs dans les formations paramédicales et sociales. En 2005, les progrès proviennent du développement du baccalauréat professionnel et de l'apprentissage dans le supérieur, et concernent donc un peu plus les garçons. En revanche, à 23 et 24 ans, la scolarisation diminue encore légèrement cette année, surtout pour les garçons. Les jeunes de ces générations ont beaucoup plus fréquemment que leurs aînés entrepris des études *via* l'apprentissage après la troisième, ce qui explique leur moindre scolarisation.

Après 25 ans, la reprise de la croissance des taux amorcée en 2000 s'interrompt en 2005 : la croissance du nombre d'étudiants étrangers est désormais insuffisante pour soutenir les taux de scolarisation au-delà de 25 ans (*graphique 02*).

La durée de scolarisation d'un élève dépend tout d'abord du type d'études entreprises. Ainsi, parmi les élèves entrés en sixième en 1995, 76 % de ceux qui ont pu entrer en seconde générale ou technologique poursuivaient encore leurs études 9 ans après, principalement dans le supérieur, pour seulement 23 % des élèves orientés vers l'enseignement professionnel (*graphique 03*). Par rapport à la cohorte d'élèves entrés en sixième en 1989, on constate cependant que la filière professionnelle a permis aux élèves du panel 95 d'être plus longtemps scolarisés : ils poursuivent plus souvent leurs études du niveau V vers le niveau IV, et des études supérieures pour les bacheliers professionnels.

La durée de scolarisation dépend aussi de la rapidité du parcours scolaire. Du fait de la baisse des redoublements observée ces dernières années, dans le primaire et le secondaire, les élèves du panel 1995 ayant suivi la filière générale et technologique sont un peu moins scolarisés, 9 ans après, que leurs aînés de 1989, sans effet toutefois sur leur niveau de sortie. Ce phénomène contribue aussi à la baisse régulière, de l'ordre de 5 points sur la dernière décennie, du taux de scolarisation à 18 ans.

L'espérance de scolarisation est une estimation de la durée de la scolarité d'un enfant entrant en maternelle cette année-là. Comme l'espérance de vie, cet indicateur exprime une situation ponctuelle, reflet de la scolarisation l'année scolaire considérée. Mathématiquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des taux de scolarisation observés aux différents âges, un taux de scolarisation de 80 % donnant une durée d'études de 0,8 an. Comme les taux de scolarisation de 6 à 14 ans sont égaux à 100 % aux erreurs de mesure près, il est utile pour bien apprécier les évolutions de la durée de scolarisation de distinguer l'espérance de scolarisation avant 6 ans et après 14 ans.

Source : MEN-MESR-DEPP, INSEE
Champ : métropole,
ensemble des formations

01 Évolution de la durée de scolarisation

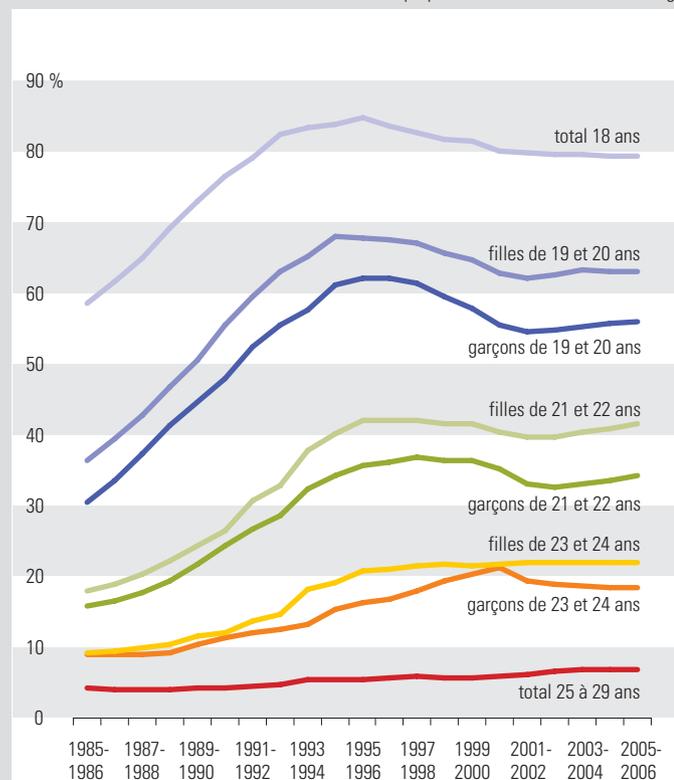
en années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2005-2006
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,8
Avant 6 ans	3,3	3,3	3,4	3,4	3,2
Après 14 ans	4,9	5,8	6,7	6,5	6,6
<i>dont filles</i>	<i>5,0</i>	<i>5,9</i>	<i>6,8</i>	<i>6,7</i>	<i>6,8</i>
<i>dont garçons</i>	<i>4,8</i>	<i>5,7</i>	<i>6,5</i>	<i>6,3</i>	<i>6,3</i>
<i>dont supérieur</i>	<i>1,5</i>	<i>1,9</i>	<i>2,6</i>	<i>2,7</i>	<i>2,8</i>

Source : MEN-MESR-DEPP (population scolaire), INSEE (effectifs d'habitants)

02 Taux de scolarisation selon l'âge et le sexe (1985-2005)

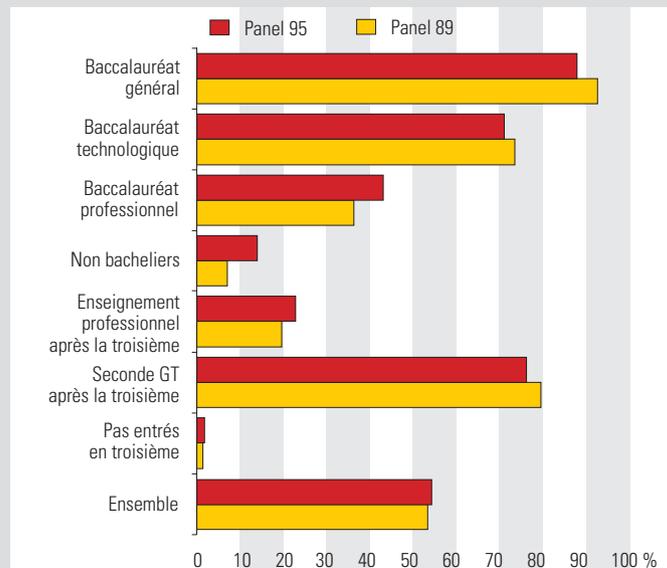
en proportion des habitants du même âge



Champ : « Population scolarisée » = ensemble des établissements d'enseignements et centres de formation d'apprentis.

Source : MEN-MESR-DEPP (population scolaire) et INSEE (estimation des effectifs d'habitants)

03 Taux de scolarisation neuf ans après l'entrée en sixième, selon l'orientation

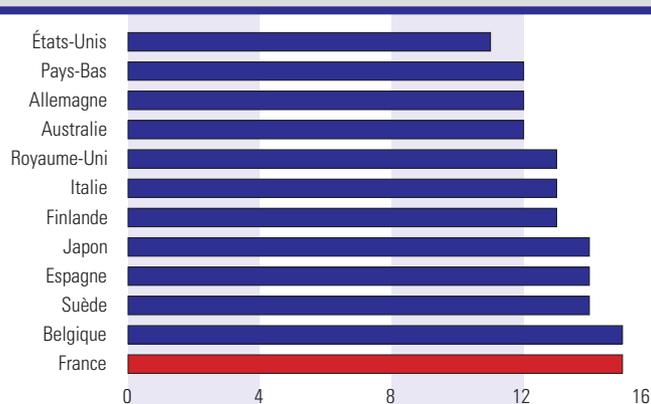


Lecture : 53 % des élèves entrés en sixième à la rentrée 1995 sont encore scolarisés en 2004-2005, soit 9 ans après. Les élèves de la cohorte des élèves entrés en sixième en 1989 et passés par l'enseignement professionnel sont un peu plus scolarisés 9 ans après que ceux de la cohorte de 1989.

Source : MEN-MESR-DEPP (panels d'élèves)

Durée de la scolarisation universelle (2005)

Nombre d'années pendant lesquelles plus de 90 % de la population est scolarisée*



* à temps plein et à temps partiel dans les établissements publics et privés

Source : OCDE, édition 2007 de Regards sur l'éducation

Les élèves des collèges têtes de réseaux « ambition-réussite » sont majoritairement issus des catégories sociales défavorisées, avec un fort retard scolaire en début de sixième. Le constat est le même, mais de moindre ampleur, pour les collégiens des réseaux « réussite scolaire ». Ils maîtrisent moins bien les compétences de base et obtiennent aux épreuves écrites du diplôme national du brevet des résultats plus faibles

L'année scolaire 2005-2006 a été marquée par une réorganisation et une relance de l'éducation prioritaire (EP). C'est au niveau national qu'ont été décidés les critères qui ont conduit à sélectionner les 249 collèges tête de réseaux « ambition réussite » (AR), les autres collèges de l'éducation prioritaire s'inscrivant dans des réseaux de réussite scolaire (RRS).

Ainsi, à la rentrée 2006, un peu moins de 129 000 collégiens, soit un collégien sur vingt, sont scolarisés dans un collège AR de la métropole et des DOM. Comme attendu, ces élèves sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 75,5 % ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,9 % dans les collèges qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. Beaucoup d'entre eux sont en retard à l'entrée en sixième : 34,3 % des élèves issus des écoles AR, contre 14,8 % ailleurs. Ces constats valent aussi, mais dans une moindre mesure, pour les élèves scolarisés dans un collège RRS (tableau 01).

En fin de CM2 comme en fin de troisième, en français comme en mathématiques, les élèves des RAR maîtrisent moins bien les compétences de base que les autres. Par exemple, si 72 % des élèves de CM2 des écoles RAR maîtrisent les compétences de base en français, ils sont 77,7 % dans les écoles RRS et 86,8 % ailleurs (graphique 02).

Ces constats sont confirmés par les résultats obtenus aux trois épreuves écrites (français, mathématiques et histoire-géographie-éducation civique) du diplôme national du brevet (DNB). À la session 2006,

69,2 % des élèves des collèges AR ont obtenu moins de 10 sur 20 à ces épreuves, contre 57,3 % des élèves des RRS et 39 % dans les autres collèges publics. Cependant, en prenant en compte le contrôle en cours de formation, les écarts de réussite au DNB diminuent, avec des taux de succès de 60,2 % pour les élèves des RAR, 68,5 % pour les élèves des RRS et 78,7 % pour les autres (graphique 03).

Si de tels écarts correspondent pour une large part à des différences de recrutement social, qui ne doivent pas conduire à une appréciation négative des effets de la politique d'éducation prioritaire, la relance de cette politique a énoncé « un même principe de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire et un même niveau d'exigence pour tous les élèves » (circulaire n° 2006-058, parue au *Bulletin officiel* n° 14 de 2006). La Loi organique relative aux Lois de finances (LOLF) a pour sa part retenu une série d'indicateurs chargés de suivre, entre élèves des RAR, RRS et hors EP, les écarts constatés en matière de maîtrise des compétences de base, de retard scolaire et de taux d'encadrement.

L'objectif du plan de relance de l'éducation prioritaire est de renforcer les dispositifs d'aide pédagogique mis en place en distinguant plusieurs niveaux d'action. Pour l'ensemble de l'éducation prioritaire, le collège devient « l'unité de référence du réseau qu'il crée avec les écoles élémentaires et maternelles d'où proviennent ses élèves. Sur ce modèle, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire, se structurent les 249 réseaux « ambition réussite » et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (circulaire n° 2006-058, parue au Bulletin officiel n° 14 de 2006). Le pourcentage d'enfants d'ouvriers et d'inactifs (tableau 01) comprend, à partir de la rentrée 2005, les enfants d'ouvriers, qualifiés et non qualifiés, d'ouvriers agricoles, des retraités employés ou ouvriers et des personnes sans activité professionnelle. La proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard est la proportion d'élèves entrant en sixième à la rentrée 2006, qui étaient en CM2 à la rentrée 2005 dans une école RAR, et qui ont redoublé au moins une classe du primaire. Le graphique 02 représente la répartition de la moyenne sur 20 des notes obtenues aux épreuves écrites de la session 2006 du diplôme national du brevet (DNB). Les pourcentages de maîtrise des compétences de base sont assortis d'un intervalle de confiance de plus ou moins 2 à 3 points. La liste des écoles RAR n'était pas encore définitive lorsque l'échantillon qui a permis le calcul de la maîtrise des compétences en fin de CM2 a été tiré.

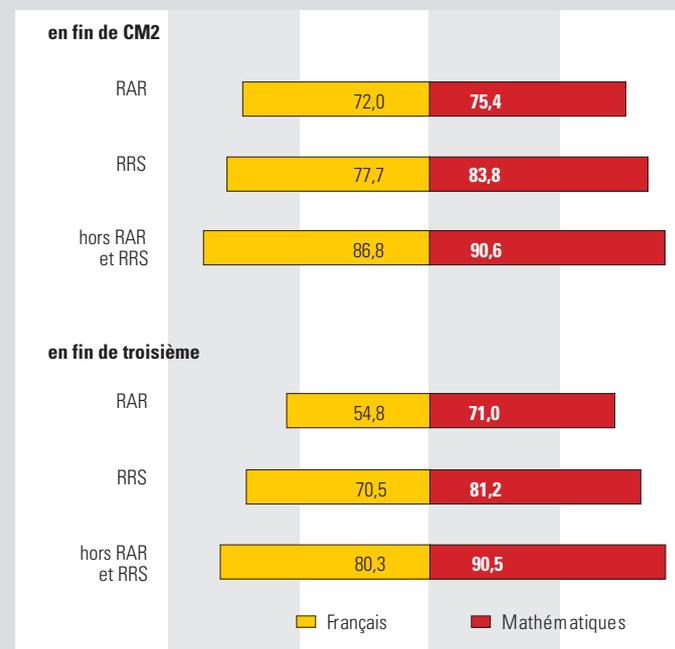
Source : MEN-MESR-DEPP, fichiers Scolarité
Champ : métropole + DOM, secteur public

01 Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs, de cadres et d'enseignants et d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2006

	% d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	% d'enfants de cadres et d'enseignants	% d'élèves entrant en 6 ^e en retard
Réseau « ambition réussite »	75,5	8,2	34,3
Réseau de réussite scolaire	57,6	19,0	23,4
Secteur public hors RAR et RRS	37,9	35,2	14,8
Secteur public	43,0	31,2	16,9

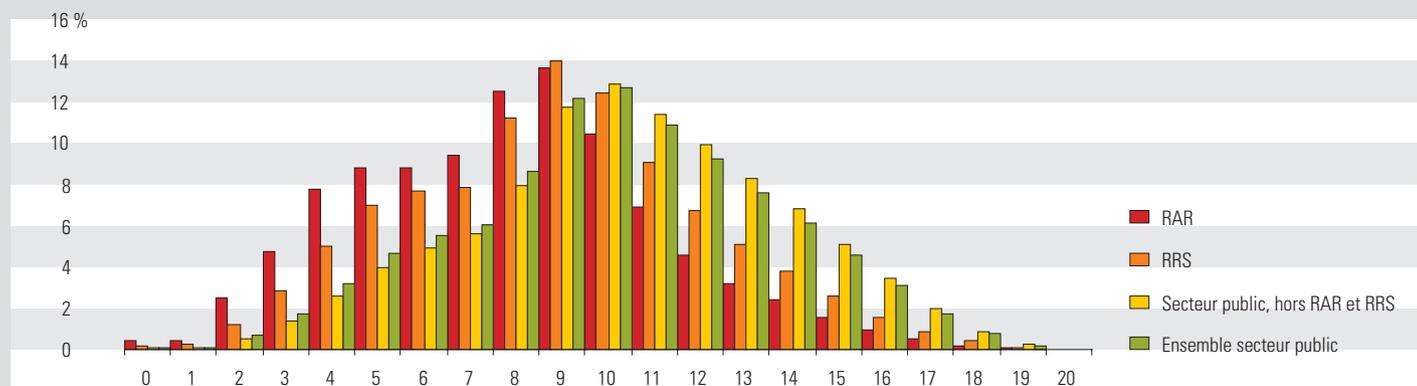
Source : MEN-MESR-DEPP

02 Proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base (en %)



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Répartition des élèves selon leur note aux épreuves écrites du diplôme national du brevet 2006



Lecture : dans les collèges ambition réussite, 0,4 % des élèves ont eu entre 0 et 1 aux épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) à la session de juin 2006 contre 0,2 % des élèves des collèges en éducation prioritaire hors ambition réussite, 0,1% des élèves des collèges hors éducation prioritaire et 0,1% de l'ensemble des élèves.

Source : MEN-MESR-DEPP

Depuis 1985, l'apprentissage s'est développé et transformé : en 2005, près de 20 % des apprentis – un peu plus de 70 000 – suivent une formation supérieure.

En 20 ans, le nombre des apprentis a presque doublé, passant de 217 000 en 1985 à 386 000 en 2005. Ce dynamisme tient à l'élargissement du champ de l'apprentissage qui, avant la réforme Seguin de 1987, était cantonné à la préparation du CAP. Toutefois, les effectifs d'apprentis ne décollent véritablement qu'après 1993 (loi quinquennale), avec la diffusion de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur. Dans la dernière décennie, si le nombre des apprentis baisse très légèrement au niveau V, il double au niveau IV, triple au niveau III et est multiplié par cinq aux niveaux II et I (*tableau 01 et graphique 02*).

Dans ce mouvement ascendant, l'apprentissage investit le champ des spécialités de services, dont la part croît avec le niveau (28 % au niveau V, 46 % au niveau IV, 61 % au niveau III et 83 % au niveau II). Cela encourage la participation des filles (38 % au niveau IV, 42 % au niveau III et 50 % au niveau II, contre 24 % au niveau V), dont la présence reste bien plus rare dans les spécialités de production (1 apprenti sur 10) que dans les services (2 sur 3). Si la part des filles dans l'apprentissage n'a pratiquement pas progressé depuis 10 ans (de 29 à 30 %), les apprenties sont aujourd'hui plus âgées et plus qualifiées que leurs homologues masculins : 25 % préparent un diplôme ou un titre de l'enseignement supérieur contre 16 % des garçons en 2005-2006.

Les redistributions qui se sont opérées entre 1995 et 2005 sont en grande partie pilotées par les branches professionnelles. En CAP, l'apprentissage a beaucoup recruté ces dix dernières années pour les métiers du bâtiment, les jeunes apprentis délaissant

dans le même temps les formations traditionnelles comme celles des métiers de bouche. Dans les métiers de l'automobile, des services aux personnes et des transformations, les formations se sont repositionnées sur le BEP ou le baccalauréat professionnel. Dans le domaine des échanges et de la gestion comme dans celui de la communication et de l'information, l'apprentissage s'est plutôt développé au niveau III, voire même II pour la gestion (*graphique 03*). Ce déplacement vers des niveaux supérieurs entraîne une modification de l'origine scolaire des apprentis, l'apprentissage s'adressant de moins en moins à des jeunes en difficultés scolaires.

L'apprentissage se décline selon un éventail de diplômes et de certifications de plus en plus large et constitue une voie de formation possible à différentes étapes du parcours de formation initiale. Les jeunes qui entrent dans la voie professionnelle au premier niveau sont dotés d'un capital scolaire plus élevé, qui favorise la poursuite d'études et l'accès au niveau IV : du CAP vers le BP ou du BEP vers le baccalauréat professionnel. À la rentrée 2005, 4 apprentis sur 10 en première année de baccalauréat professionnel sont issus de l'apprentissage, mais seulement 2 sur 10 pour le BTS. Les taux de réussite au diplôme qui étaient les plus bas pour les apprentis il y a dix ans en CAP, BEP et BTS ont sensiblement remonté, et l'écart de réussite entre élèves et apprentis s'est réduit (*graphique 04*). À la session 2006, dans les spécialités de la production, 1 diplômé de BEP ou de BTS et 2 diplômés de baccalauréat professionnel sur dix sont apprentis, contre 6 sur 10 pour les admis au CAP.

Les **apprentis** sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou un titre) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Les **centres de formation d'apprentis** (CFA) sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'Éducation nationale ou par le ministère de l'Agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes, pour une durée de cinq ans renouvelable. Les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Champ : métropole + DOM, MEN-MESR et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

01 Évolution des effectifs d'apprentis

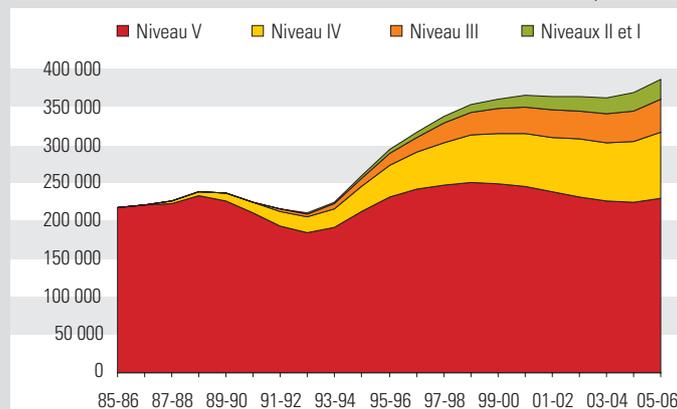
métropole + DOM

	1985-86	1990-91	1995-96	2000-01	2003-04	2004-05	2005-06
Niveau V	217 600	210 575	232 135	245 333	225 335	225 274	228 613
Niveau IV		13 025	41 327	69 355	77 362	80 623	86 609
Niveau III		1 450	15 273	35 553	38 217	39 560	44 233
Niveaux II et I			4 777	15 633	21 052	23 531	26 404
Total	217 600	225 050	293 512	365 874	361 966	368 988	385 859

Source : MEN-MESR-DEPP (enquête 51 sur les centres de formation d'apprentis)

02 Évolution des effectifs d'apprentis selon le niveau de formation (1985-2005)

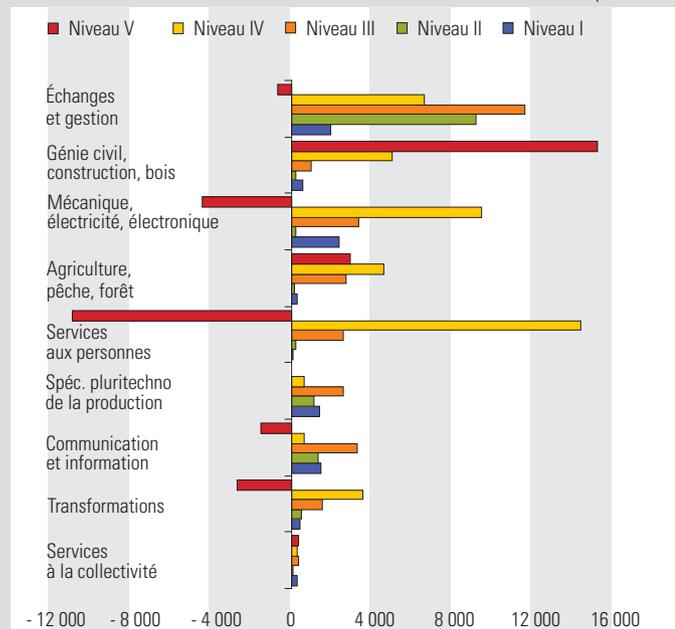
métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

03 Variation des effectifs d'apprentis selon les principaux groupes de spécialités de 1995 à 2005

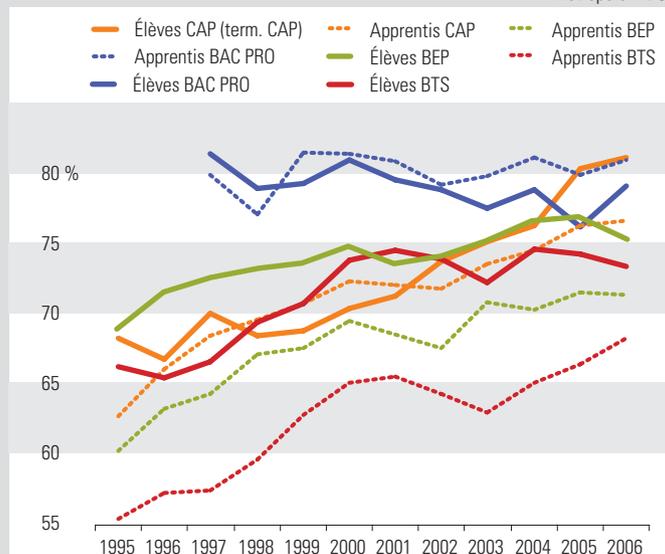
métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

04 Réussite aux différents examens des élèves et des apprentis

métropole + DOM



Lecture : en 2006, 76,7 % des apprentis candidats à un CAP sont admis et obtiennent leur diplôme, contre 62,8 % en 1995. Le taux de succès est de 81,2 %, contre 68,3 % en 1995, pour les élèves candidats à un CAP, inscrits en année terminale de CAP.

Source : MEN-MESR-DEPP et ministère de l'Agriculture et de la Pêche

À la rentrée 2006, un peu plus de 500 000 étudiants, soit 30 % de la population concernée, bénéficient d'une aide financière directe, sous forme de bourses.

Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur est proche de 4,7 milliards d'euros, contre 3,5 milliards en 1995.

Différentes formes d'aide financière permettent aux familles de mieux assurer les conditions de scolarisation de leurs enfants. La plus directe est l'attribution de bourses qui, toutes administrations confondues, représente un effort budgétaire annuel d'environ 2 milliards d'euros.

Les bourses attribuées dans le second degré concernent, en 2006-07, 780 000 collégiens et 540 000 lycéens (métropole + DOM), soit un peu plus de 24 % de bénéficiaires, les fréquences étant bien plus élevées en lycée professionnel (35 %) qu'en lycée général ou technologique (18 % – *graphique 02*). La rentrée 2006 a été marquée par la consolidation du dispositif des bourses au mérite, dont le montant a été porté à 800 euros : elles sont désormais attribuées, de droit, aux boursiers de lycée ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB), et peuvent l'être aussi à des boursiers qui se sont distingués par leur effort dans le travail.

Dans l'enseignement supérieur, 501 845 étudiants bénéficiaient d'une aide financière à la rentrée 2006. Alors qu'il était en hausse continue depuis 1996, leur nombre baisse en 2006 de 3,9 %, et de 4,1 % s'agissant des bourses sur critères sociaux (BCS), principalement à l'échelon zéro (-16,8 %). Cette évolution ne s'explique que partiellement par la diminution du nombre des étudiants dans une formation ouvrant droit aux aides (-1,2 %). La proportion d'étudiants aidés, qui était passée de 23,6 % en 1997 à 30,2 % en 2005 sous l'impulsion du Plan social étudiant, retombe dans ces conditions à 29,4 % en 2006. Relativement

faible à l'université, de 28,8 % en 2005 à 28,4 % en 2006, la diminution est plus nette en CPGE (17,6 % contre 19,0 %) et en STS (40,4 % contre 42,8 %).

Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières mais aussi sociales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des bourses, prêts et allocations que verse le ministère de l'enseignement supérieur, les aides directes comprennent l'allocation de logement social (ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). Les aides indirectes regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante.

En 2006, le montant total de ces aides diverses aux étudiants était proche de 4,7 milliards d'euros, contre 3,5 en 1995, soit une hausse d'un tiers en prix courants et de près de 13 % en prix constants (*tableau 03*).

Les bourses dans

l'enseignement supérieur :

. **sur critères sociaux** : accordées en fonction des ressources et charges de la famille, et d'un montant annuel allant de l'échelon zéro à l'échelon 5.

. **sur critères universitaires** : bourses de service public, bourses de diplôme d'études approfondies (DEA) et de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et bourses d'agrégation.

. **de mérite** : attribuées à des étudiants aux ressources familiales limitées, titulaires du baccalauréat mention « très bien », qui s'engagent à préparer le concours d'entrée à l'ENA, l'ENM ou une grande école scientifique, ou à faire des études de médecine.

À la rentrée 2006, deux nouvelles allocations ont été créées : l'allocation unique d'urgence et l'allocation d'installation étudiante.

Allocation de logement à caractère social (ALS) : créée par la loi du 16 juillet 1971 afin de venir en aide à des catégories de personnes autres que les familles, d'un faible niveau de ressources. Les étudiants en ont été les principaux bénéficiaires. Elle est financée par le fonds national d'aide au logement (FNAL).

Aide personnalisée au logement

(APL) : créée par la loi du 3 janvier 1977, elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Financée par le fonds national de l'habitation (FNH).

Proportion d'étudiants aidés :

se rapporte à la population concernée, inscrite en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M et jusqu'à la sixième année des études de santé), en première année d'IUFM, en STS, CPGE ou en écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère et écoles de commerce reconnues par l'État.

01 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

métropole + DOM

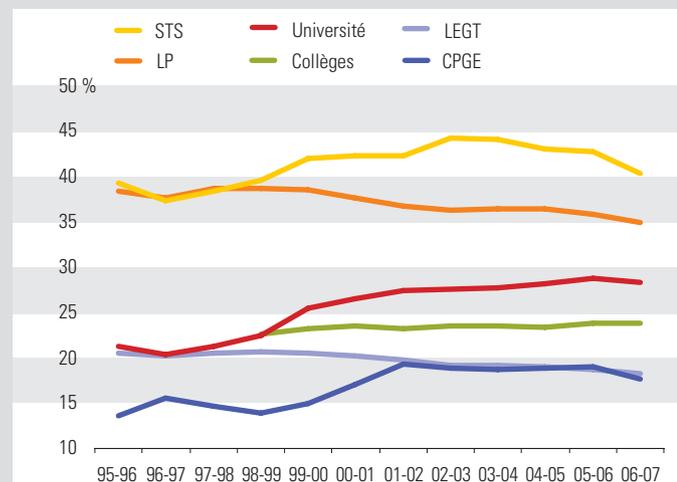
	1990-91	1995-16	2000-01	2005-06	2006-07
Ensemble des aides (1)	272 088	414 105	478 600	522 242	501 845
% d'étudiants concernés	19,7	24,1	28,6	30,2	29,4
dont université (2)	185 526	280 176	335 187	369 365	357 847
% d'étudiants concernés	17,5	21,2	26,6	28,8	28,4
dont CPGE et STS (2)	63 251	85 269	97 989	100 925	95 388
% d'étudiants concernés	25,5	32,3	35,7	36,5	34,2
dont CPGE (2)		9 745	12 361	13 685	13 490
% d'étudiants concernés		13,5	17,1	19,0	17,6
dont STS (2)		75 524	85 628	87 240	81 898
% d'étudiants concernés		39,4	42,4	42,8	40,4
Bourses sur critères sociaux	254 809	363 075	452 616	496 427	475 856
Bourses sur critères universitaires	10 151	13 126	14 539	12 529	12 636
Bourses de mérite	0	0	497	842	1 361
Allocations d'études	0	0	8 090	10 461	10 468
Total boursiers	264 960	396 692	475 742	520 259	500 321
Prêts d'honneur	3 825	2 788	2 858	1 983	1 524
Allocations d'IUFM	3 303	14 625	0	0	0
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)		2 283	2 320	2 501	2 585

(1) Champ : bourses sur critères sociaux, sur critères universitaires, bourses de mérite, allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM (supprimés en 1998).

(2) Hors allocations d'études, prêts d'honneur, allocations d'IUFM.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Proportions de collégiens, lycéens et étudiants boursiers (1995-2006)



Source : MEN-MESR-DEPP-DGESCO

03 Aides aux étudiants

en millions d'euros (M€)

métropole + DOM

Nature des aides	Montant 1995	Montant 2006	Évolution 1995-2006	
			en € courants	en € constants
AIDES DE L'ÉTAT				
I. Aides budgétaires				
Aides directes				
- bourses et prêts (programme 231 action 1)*	927,7	1 454,5	56,8%	32,7%
- Allocation de logement social (ALS)	672,6	942,4	40,1%	18,6%
- Aide personnalisée au logement (APL), part de l'État	187,5	181,9	-3,0%	-17,9%
Total aides directes	1 787,8	2 578,8	44,2%	22,1%
Aides indirectes				
- Œuvres universitaires	253,4	306,8	21,1%	2,5%
- Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	22,4	75,0%	48,1%
- Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les boursiers	8,4	47,8	469%	382%
Total aides indirectes	274,6	377,0	37,3%	16,2%
Total aides budgétaires	2 062,4	2 955,8	43,3%	21,3%
II. Aides fiscales				
- Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 110,0	17,8%	-0,3%
- Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	165,0	32,0%	11,7%
Total aides fiscales	1 067,1	1 235,0	15,7%	-2,0%
Total aides de l'État (I)	3 129,5	4 190,8	33,9%	13,3%
AUTRES AIDES				
Versements des régimes sociaux				
- Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	466,0	24,2%	5,1%
Versement à la région Île-de-France				
- Aide au transport Île-de-France (carte Imagine R)		11,4		
Versements des universités				
- Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	12,0	96,7%	66,5%
Total autres aides (II)	381,2	489,4	28,4%	8,7%
TOTAL GÉNÉRAL	3 510,7	4 680,2	33,3%	12,8%

*Y compris allocation unique d'urgence et allocation d'installation étudiante (ALINE)

Source : MEN-MESR-DEPP-DGES, CNAF, MINEFI-DGI

Avec la baisse démographique, le premier degré a connu une nette amélioration des conditions d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires. Mais il doit maintenant faire face aux effets de la reprise des naissances enregistrée depuis l'année 2000.

La scolarisation dans l'enseignement du premier degré a connu ces dernières décennies trois évolutions marquantes : développement de la scolarisation avant 6 ans, diminution des effectifs en raison de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires, et amélioration générale des conditions d'accueil des écoliers.

En maternelle, l'accueil des enfants de 5 ans, puis de 4 ans, s'est progressivement généralisé durant les années 1960 et 1970. À 3 ans, la scolarisation est devenue presque totale, ce qui n'est pas le cas des enfants de 2 ans dont l'accueil est souvent fonction des places disponibles et donc de l'évolution de la population âgée de 2 à 5 ans. Proche d'un tiers depuis les années 1980, le taux de scolarisation des enfants âgés de 2 ans tend à diminuer lors des dernières rentrées (*graphique 01*), sous l'effet de la reprise démographique sensible depuis l'année 2000.

En primaire comme en maternelle, dans le public comme dans le privé, des élèves ont bénéficié d'une forte réduction de la taille moyenne des classes. En maternelle, proche de 40 élèves jusqu'au début des années 1970, elle a progressivement été ramenée aux environs de 26 élèves. Dans le primaire, le phénomène est un peu moins prononcé : voisine de 30 élèves dans les années 1960 et de 26 au début des années 1970, la taille moyenne des classes est maintenant inférieure à 23 élèves.

Cette évolution s'accompagne toutefois d'une diminution du nombre d'écoles, passé de 68 000 en 1980 à 64 000 en 1990 et moins de 56 000 à la rentrée 2006,

du fait de la disparition d'écoles rurales à classe unique (4 500 en 2006 contre plus de 11 000 en 1980) et du regroupement ou de la fusion d'écoles maternelles et élémentaires. La répartition des écoles selon leur nombre de classes tend dès lors à se modifier et se déplacer « vers le haut » : moins d'écoles de 4 classes ou moins et plus d'écoles de 5 classes ou plus (*graphique 02*).

Le maintien voire le renforcement des effectifs de personnels enseignants, alors même que les effectifs d'élèves diminuaient, avaient abouti à une amélioration continue du *ratio* de postes pour 100 élèves (P/E), qui ne se poursuit pas au-delà de la rentrée 2003 et dont la valeur moyenne se stabilise à 5,33 à la rentrée 2006 (*graphique 03*). Dans l'enseignement élémentaire, les comparaisons internationales s'appuient sur le *ratio* inverse, du nombre moyen d'élèves par enseignant, qui s'établit à 19,4 pour la France en 2005, contre un peu plus de 20 au Royaume-Uni mais seulement 15 aux États-Unis et moins de 11 en Italie.

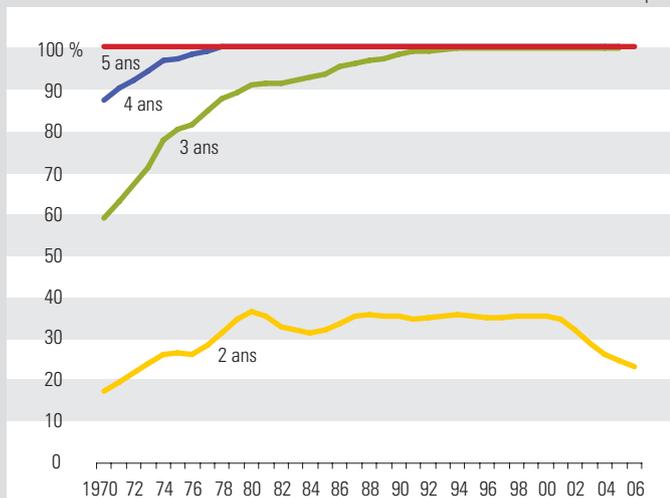
Les taux de scolarisation par âge rapportent les populations scolaires, réparties par année de naissance, aux effectifs des générations correspondantes recensés ou estimés par l'INSEE. Ainsi, le taux de scolarisation des enfants de 2 ans est estimé à 23 % en 2006. Seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la rentrée scolaire étant scolarisables, c'est donc environ 35 % des enfants nés entre le 1/1/2004 et le 31/8/2004 qui étaient, en fait, scolarisés à la rentrée 2006. En raison de la grève administrative d'une partie des directeurs d'écoles, les données publiées ne peuvent faire l'objet d'actualisations détaillées depuis la rentrée 2000. Les données sur les effectifs et les taux de scolarisation peuvent souffrir d'un tel manque de précision. Grâce au concours des inspecteurs de circonscription, un ensemble de données départementales a toutefois pu être recueilli pour les deux dernières années scolaires.

Source : MEN-MESR-DEPP-DGESCO
Champ : métropole et métropole + DOM, public et public + privé, MEN

scolarisation et conditions d'accueil dans le premier degré

01 Taux de scolarisation des enfants de 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans (1970-2006)

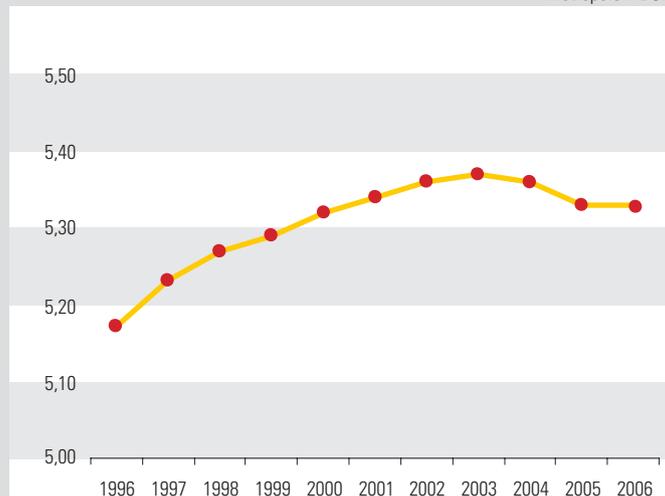
métropole



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Évolution du ratio « nombre de postes d'enseignants pour 100 élèves » dans le premier degré public (1996-2006)

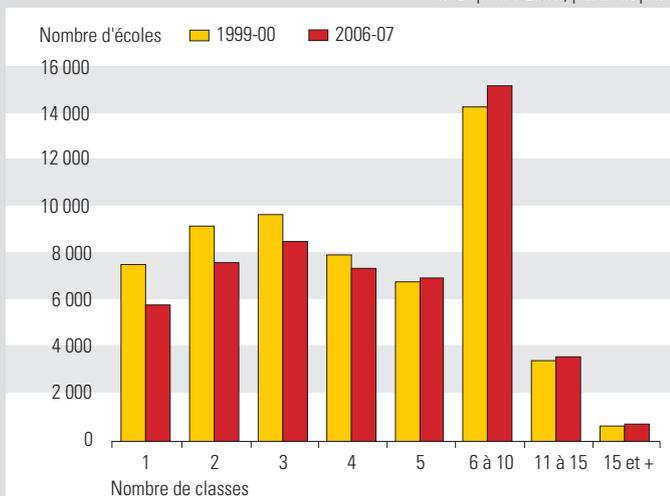
métropole + DOM



Source : MEN-MESR-DGESCO

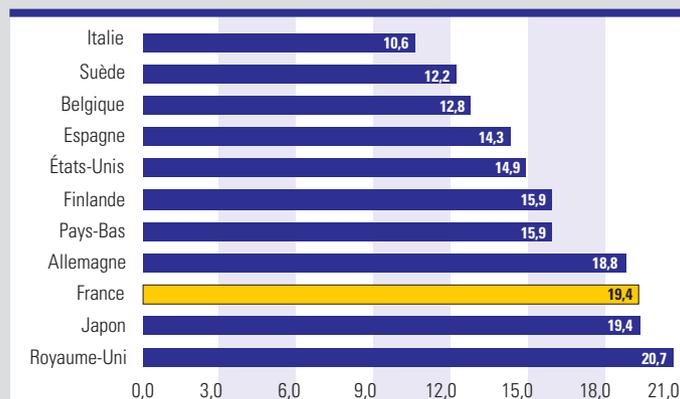
02 Répartition des écoles selon leur nombre de classes

métropole + DOM, public et privé



Source : MEN-MESR-DEPP

Nombre moyen d'élèves par enseignant dans l'enseignement élémentaire (2005)



Source : OCDE, édition 2007 de Regards sur l'éducation

En 2006, 64 % des jeunes deviennent bacheliers. Les bacheliers généraux sont moins attirés par les formations universitaires générales, et les bacheliers technologiques et professionnels s'orientent surtout en STS.

La moitié des jeunes accèdent à l'enseignement supérieur, la proportion variant du simple au double selon l'origine sociale.

En 2006, 638 700 candidats se sont présentés aux baccalauréats général, technologique et professionnel en France métropolitaine et dans les DOM, et 524 100 ont obtenu le diplôme. Le taux de réussite global (82,1 %) est supérieur à celui de toutes les sessions précédentes. Par rapport à 2005, il est en hausse de 2,5 points pour le baccalauréat général (86,6 %), de 1,1 point pour le baccalauréat technologique (77,3 %) et de 2,6 points pour le baccalauréat professionnel (77,3 %).

Dans ces conditions, rapportée à l'effectif des générations concernées, la proportion de bacheliers est en légère hausse. En 2006, 64 % des jeunes deviennent bacheliers (64,3 % en métropole) : 34,5 % dans une série générale (34,8 % en métropole), 17,2 % dans une série technologique et 12,3 % dans une série professionnelle (comme en métropole). Sur 100 lauréats, 54 ont un baccalauréat général, 27 un baccalauréat technologique et 19 un baccalauréat professionnel.

Sur l'ensemble des bacheliers de 2006, 78,7 % se sont inscrits dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur (voir méthodologie ; ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des sorties du système éducatif français vers d'autres pays), soit 1,2 point de moins qu'en 2005. Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuivent immédiatement des études supérieures, ce n'est pas le cas des bacheliers technologiques dont le taux d'inscription de 75,9 % en 2006 est en forte baisse (- 2,7 points) par

rapport à la rentrée précédente. Le taux est nettement plus faible pour les bacheliers professionnels, et s'établit en 2006 à 22,6 %.

L'université demeure la filière privilégiée des bacheliers généraux, mais les attire un peu moins chaque année : ils ne sont que 58,8 % à s'inscrire en université (hors IUT) en 2006, contre 66,7 % en 1997. L'augmentation exceptionnelle du nombre de reçus à la session 2006 du baccalauréat général (essentiellement les bacheliers S) n'a pas eu de répercussion équivalente sur le nombre d'inscriptions à l'université (hors IUT). 31,5 % des bacheliers généraux ont fait le choix d'une filière sélective (CPGE, IUT, STS) à la rentrée 2006, proportion qui ne varie guère ces dernières années contrairement à celle des inscriptions dans les « autres formations », qui gagne 3 points depuis 1997.

Les autres bacheliers poursuivent surtout leurs études dans les filières technologiques courtes, et particulièrement en STS : 42,5 % des bacheliers technologiques et 15,5 % des bacheliers professionnels s'y inscrivent à la rentrée 2006.

Au total, environ la moitié des jeunes d'une génération accèdent à l'enseignement supérieur. Les données du panel des élèves entrés en sixième en 1989 confirment l'importance des disparités sociales, puisque ce taux d'accès varie de plus de 80 % pour les enfants d'enseignants et de cadres supérieurs à 40 % pour les enfants d'ouvriers.

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Cependant, si on admet que les inscriptions multiples restent exceptionnelles pour les bacheliers technologiques, il est possible de calculer pour eux un taux d'accès à l'enseignement supérieur : 75,9 % en 2006.

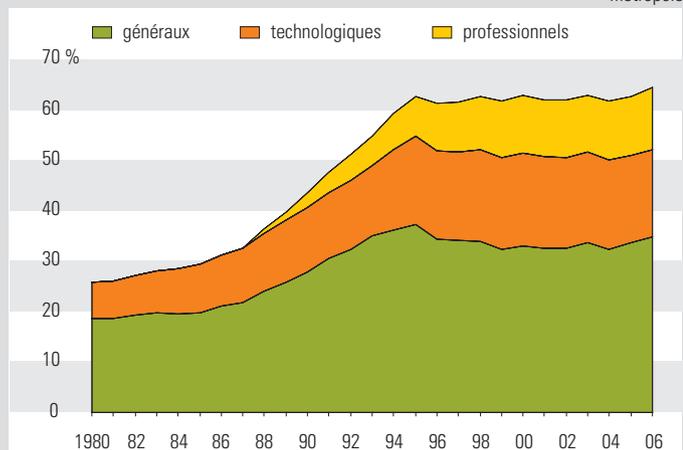
Sur la base d'un taux d'accès de 100 % pour les bacheliers généraux, on estime le taux d'accès global des bacheliers généraux et technologiques à 92,0 % en 2006 (92,7 % en 2005).

Un calcul analogue incluant les bacheliers professionnels conduit à estimer à 78,7 % le taux d'accès à l'enseignement supérieur de l'ensemble des bacheliers de l'année 2006, après 79,9 % en 2005.

Les « autres formations » correspondent aux nouveaux bacheliers inscrits en écoles d'ingénieurs non universitaires, en établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), en écoles d'arts et de la culture, en facultés privées, en écoles paramédicales (données 2005-2006) et de formations sociales (données 2004-2005). Les années figurant dans les tableaux représentent les dates de rentrée : ainsi 2006 signifie rentrée universitaire 2006 ou année universitaire 2006-2007.

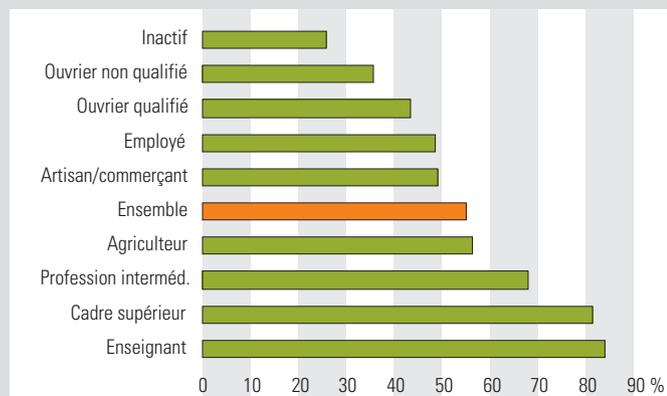
Source : MEN-MESR-DEPP
Champ : métropole + DOM

01 Proportions de bacheliers dans une génération (1980-2006) métropole



Source : MEN-MESR-DEPP

03 Taux d'accès à l'enseignement supérieur des élèves du panel 1989* selon l'origine sociale



* panel des élèves entrés en 6^e (hors SEGPA) en 1989

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Taux d'inscription immédiat des bacheliers dans les différentes filières de l'enseignement supérieur *

métropole + DOM

	1997	2004	2005	2006
Baccalauréat général				
Université hors IUT	66,7	62,1	61,3	58,8
IUT	9,8	10,7	10,4	10,5
CPGE	13,0	13,6	13,3	13,2
STS	9,0	7,8	7,7	7,8
Autres formations	7,7	10,8	11,1	10,8
Baccalauréat technologique				
Université hors IUT	22,0	18,1	18,1	17,4
IUT	10,2	10,2	10,4	9,9
CPGE	0,9	1,1	1,1	1,1
STS	46,1	44,1	44,0	42,5
Autres formations	3,0	4,7	5,0	5,0
Ensemble général et technologique				
Université hors IUT	51,7	46,5	46,5	45,0
IUT	9,9	10,5	10,4	10,3
CPGE	8,9	9,2	9,1	9,2
STS	21,5	20,6	20,1	19,3
Autres formations	6,1	8,6	9,0	8,9
Baccalauréat professionnel				
Université hors IUT	6,8	6,4	5,9	5,8
IUT	0,8	0,7	0,8	0,7
CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0
STS	8,9	15,2	15,7	15,5
Autres formations	0,8	0,6	0,6	0,6
Ensemble tous baccalauréats				
Université hors IUT	44,5	38,9	39,1	37,5
IUT	8,5	8,7	8,7	8,4
CPGE	7,5	7,4	7,4	7,4
STS	19,5	19,6	19,3	18,6
Autres formations	5,3	7,1	7,5	7,3

* Hors apprentissage

Source : MEN-MESR-DEPP